

CQP Agent d'élevage porcin

Référentiels

10 DECEMBRE 2021

CPNE de l'Agriculture
11 rue de la Baume
75 008 PARIS



CQP Agent d'élevage porcin (niv.3)

1) Désignation du métier et des fonctions visées

Agent d'élevage porcin (niv.3)

Métiers visés :

- Ouvrier agricole en production porcine
- Ouvrier d'élevage en production porcine
- Agent d'élevage porcin
- Porcher

Fiche ROME A1411

2) Description des activités professionnelles

Agent d'élevage porcin

La conduite d'un élevage se compose de trois phases principales : le naissage, le post-sevrage et l'engraissement. A chacune de ces phases correspond un atelier ou bâtiment d'élevage : verraterie/gestante, maternité, post sevrage/engraissement. La majorité des exploitations porcines exploitations possèdent ces 3 ateliers.

L'agent d'élevage porcin sera amené à travailler dans l'un ou l'autre de ces ateliers et souvent les trois en fonction du type d'exploitation dans lequel il exerce. Pour chacun de ces ateliers, il devra s'assurer du bon fonctionnement de la chaîne d'alimentation qui est en très forte majorité automatisée. Il vérifie quotidiennement les conditions d'ambiance des bâtiments (température, circulation de l'air...) et se préoccupe du confort et du bien-être des animaux.

Le suivi et les opérations sur le troupeau reproducteur

En verraterie, la truie est fécondée par insémination artificielle. Il devra détecter les chaleurs en étant attentif au comportement de l'animal afin de réaliser l'insémination artificielle au moment adéquat. Il pourra participer à l'échographie pour vérifier que la truie est bien fécondée. Il sera amené à manipuler fréquemment les animaux selon leur destination. Enfin, il devra assurer le suivi de l'alimentation et de la santé des femelles, voire des mâles, pour satisfaire leurs besoins ou prévenir tout risque sanitaire.

La gestion de la maternité et des porcelets

Avant d'arriver à son terme, la truie est transférée en maternité où elle pourra mettre bas et allaiter ses porcelets. L'agent d'élevage devra alors assister les truies lors des mises-bas et apporter les soins nécessaires aux truies et aux porcelets. Les naissances sont des opérations très délicates et intenses dans le mesure où les truies mettent bas dans le même intervalle. La législation sur le bien-être animal et sur les opérations effectuées sur les porcelets est très encadrée et évolutive. L'agent d'élevage devra respecter ses normes.

Le suivi des animaux en post-sevrage et engraissement

Le porcelet va ensuite passer d'une alimentation lactée à une alimentation solide (post sevrage). Il quitte la maternité pour poursuivre sa croissance en atelier d'engraissement. L'agent d'élevage effectue le suivi de la transition alimentaire. Il sera amené à trier, peser et marquer les porcs charcutiers.

La maîtrise des conditions d'hygiène et de biosécurité

Les exigences en matière de sécurité alimentaire et la maîtrise des agents pathogènes sur les animaux demande une hygiène irréprochable sur le plan sanitaire. L'agent d'élevage porcin devra régulièrement procéder au nettoyage et à la désinfection des différents locaux. Lorsque l'exploitation est équipée de robots de lavage, il règle le matériel et s'assure que les normes d'hygiène sont respectées.

L'agent d'élevage doit être capable de réaliser ces opérations techniques en autonomie dans le respect des consignes du chef d'exploitation ou de son supérieur hiérarchique. Il est en mesure de détecter les anomalies (équipements, animaux) d'en rendre compte le cas échéant. Un certain nombre d'équipements sont équipés numériquement, l'agent devra s'adapter à ces évolutions techniques. Il sera parfois consulté sur le suivi et l'analyse des résultats de l'atelier.

Au besoin, il effectue l'entretien du matériel et des équipements.

3) Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises

En 2019, la France compte environ 14 500 sites d'élevages¹. Les 9 673 sites (67 %) ayant sorti plus de 300 porcs (porcelets + porcs à l'engrais) réalisent 99,2 % de la production de porcs charcutiers. Leur nombre a baissé de 2,7 % en un an, pour un nombre de porcs charcutiers produits inchangé.

42 % des élevages sont des sites naisseurs-engraisseurs² (y compris vendeurs de reproducteurs), 7,2 % naisseurs et 50,8 % sont engraisseurs ou post-sevreurs.

Avec une moyenne de 190 truies, soit près de 4 700 porcs produits par an, la taille des élevages de porcs français est l'une des plus faibles d'Europe. En moyenne, 2,3 personnes travaillent dans un élevage de porcs, ce qui permet de s'occuper d'environ 200 truies. Des formes collectives se développent pour permettre à plusieurs éleveurs de se regrouper pour investir en commun et organiser leur temps de travail.

La conduite d'un élevage se compose de trois phases principales : le naissage, le post-sevrage et l'engraissement. A chaque stade de développement des animaux correspond un espace adapté à leurs besoins spécifiques. Les exploitations porcines se spécialisent dans l'un ou l'autre des stades ou les trois.

¹ Source : Porc par les Chiffres 2020-2021 – IFIP Institut du Proc

² Système naisseur-engraisseur : l'éleveur assure l'ensemble des phases d'élevage, depuis la naissance jusqu'à la sortie d'animaux engraisés

Naisseur : éleveur qui n'a que des reproducteurs et produit des jeunes sevrés qu'il vend à des élevages chargés d'engraisser les porcs (engraisseurs)

Depuis plusieurs années, la filière porcine a structuré et développé ses entreprises autour du modèle salarial. Les chefs d'exploitation ont fait évoluer leur métier en le recentrant sur la gestion et le management et en déléguant l'élevage aux salariés. Les contrats saisonniers sont rares du fait de la technicité du métier et du risque sanitaire sur les travaux liés à l'élevage.

| Profil des exploitations | Production | Transformation | Commercialisation |
|---|---|--|-------------------|
| Naisseur (5-10%) | 431 truies 33ha 3 UTA ³ (dont 2 UTA salariés) | Au terme de la période d'élevage, les animaux sont transportés vers l'abattoir. La viande de porc est transformée en entreprises de charcuterie industrielles et artisanales ou salaisonnières. Ensuite elle est vendue en grande distribution (GMS) et distribution traditionnelle (boucherie, charcuteries artisanales). | |
| Naisseur – Engraisseur (40-50%) | 251 truies 59ha 2.6 UTA (dont 1.17 UTA salariés) | | |
| Engraisseur (45-50%) | 900 à 1200 places d'engraissement 1.36 UTA (0.35 UTA salariés) | | |
| Exploitations de polyculture élevage | Naisseur engraisseur + atelier bovin Engraisseur + cultures | | |
| Emploi type (proportion en %) ⁴ | | | |
| Agent d'élevage polyvalent (20%) | | | |
| Agent d'élevage porcin (50%) | | | |
| Responsable d'élevage porcin (30%) | | | |

Dans certaines régions et en particulier dans le grand Ouest, on observe une forte augmentation des maternités collectives, c'est-à-dire plusieurs exploitations qui rassemblent leur atelier 'naissage' sur un même site. Ces sites collectifs associent plusieurs éleveurs et leur garantissent ainsi l'approvisionnement en porcelets de leurs sites respectifs de post-sevrage-engraissement.

La spécialisation des sites liée à cette organisation permet une meilleure maîtrise sanitaire et une plus grande efficacité de la main d'œuvre. En générale, il faut 3,5 salariés permanents pour une maternité collective d'environ 800 truies.

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

L'agent d'élevage porcin travaille dans un élevage de taille moyenne sous la responsabilité de l'éleveur ou du chef d'exploitation ou bien dans un élevage de taille importante ou pour un ensemble d'élevages sous la responsabilité du responsable d'élevage porcin.

Il exerce ses activités en atelier naissance, engraissement, ou post-sevrage. Il peut travailler dans un seul de ces ateliers ou les trois selon le profil de l'exploitation. Autonome et polyvalent, il organise ses activités quotidiennes en fonction des objectifs de l'exploitation, du rythme des animaux et de

³ L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. L'UTA équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. 1 UTA salariée peut être considéré comme 1 ETP.

⁴ Estimation basée sur une analyse des offres d'emploi dans la filière porcine en Bretagne en 2018

leur bien-être. Sa capacité d'observation et sa rigueur, notamment au plan de l'hygiène, sont importantes.

Il doit être en mesure d'adapter son travail à la situation rencontrée, de détecter les anomalies et d'alerter son supérieur hiérarchique en cas de besoin. Il est responsable de la bonne exécution de son travail. Il rend compte, régulièrement et chaque fois que nécessaire, de son travail et des situations rencontrées. Il peut participer ponctuellement aux travaux des champs ainsi qu'à l'entretien des équipements et installations.

4) Réglementation d'activités

Lorsqu'il est amené à utiliser des équipements de travail mobiles automoteurs ou des équipements de travail servant au levage, l'agent d'élevage porcin doit avoir suivi la formation adéquate et si nécessaire, être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur (articles : R 4323-55 et R4323-56 du code du travail).

A partir du 1er janvier 2022, de nouvelles modalités doivent être appliquées en cas de pratique de la castration des porcelets mâles. Le responsable d'atelier porcin doit avoir suivi la formation théorique en ligne (<https://www.ifip.asso.fr/fr/centre-de-ressources-castraBEA>) puis la formation pratique assurée par un vétérinaire (Arrêté du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 24 février 2020 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs).

5) Référentiels et blocs de compétences

Le CQP **Agent d'élevage porcin** est composé de 4 blocs de compétences



Bloc 1 : Assurer le suivi et les opérations sur le troupeau reproducteur



Bloc 2 : Participer à la gestion de la maternité et aux soins sur les porcelets



Bloc 3 : Réaliser les opérations de soins et de suivi des animaux en post sevrage et engraissement



Bloc 4 : Maitriser les conditions d'hygiène et biosécurité

Bloc 1 : Assurer le suivi et les opérations sur le troupeau reproducteur

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|--|---|--|--|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Suivi et opérations sur le troupeau reproducteur | Gérer les lots de truies et de cochettes selon les objectifs et les performances de l'élevage afin d'allotir les animaux selon leur destination | Mise en situation reconstituée sur la gestion d'un lot de truies | <p>Le lot de truies et de cochettes est géré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les truies qui vont à la réforme sont identifiées dans le respect des objectifs de l'élevage - Les cochettes qui vont assurer le renouvellement sont identifiées dans le respect des objectifs de l'élevage - Les contrôles d'usage en matière de qualité sont effectués sur les animaux - Les lots d'animaux mis à la reproduction sont constitués et répartis dans les locaux, selon leur disponibilité et dans le respect des règles sanitaires et du bien-être animal - Les futurs reproducteurs sont disposés dans des locaux adaptés - Les animaux sont déplacés dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal - Les animaux concernés par un problème sanitaires sont détectés <p>L'alimentation est assurée auprès des animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes rations sont conçues et distribuées dans le respect du plan d'alimentation - Les aliments distribués sont contrôlés sur le plan qualitatif, qu'ils soient solides ou liquides : leur utilisation est identifiée sans erreur - Les données sont saisies sans erreur sur le matériel de distribution automatique - Les anomalies dans le comportement ou la physiologie des animaux sont identifiées pendant leur nutrition ou après - La propreté de la chaîne d'alimentation des animaux est contrôlée : auge, silo... |
| | Détecter les chaleurs des truies par l'analyse du comportement et l'interprétation des signes observés auprès de l'animal afin d'identifier le moment opportun de l'insémination et sa nature | Mise en situation réelle ou reconstituée sur la détection des chaleurs | <p>Les opérations liées à la reproduction sont effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les comportements et les signes d'un animal en chaleur sont identifiés - Les truies en chaleur sont détectées avec une marge d'erreur de 10% - Le programme de reproduction est respecté - Le moment de l'insémination est déterminé - La nature de la saillie est déterminée : naturelle ou par insémination artificielle |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|-------------------------|--|---|---|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| | | | - Les chaleurs de retour sont identifiées |
| | Réaliser l'insémination artificielle avec le matériel adéquat et dans le respect de la réglementation en vigueur et du bien-être animal afin de faire naître régulièrement des jeunes animaux selon les objectifs de l'élevage | Mise en situation réelle ou reconstituée sur la réalisation de l'insémination | <p>L'insémination artificielle est réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un contrôle quantitatif et qualitatif est effectué sur les doses réceptionnées - Les doses sont stockées et conservées afin de préserver leur contenu - Les doses sont préparées dans le respect des conditions optimales de température - La qualité de la semence est contrôlée - Le local et les animaux sont préparés pour l'insémination artificielle dans le respect des conditions d'hygiène et du bien-être animal - Le matériel et les fournitures pour l'insémination artificielle sont préparés dans le respect des conditions d'hygiène - Le nombre de doses nécessaires pour l'insémination artificielle des animaux est estimé sans erreur - La commande passée en cas d'insuffisance de doses est effectuée sans erreur - Les procédures d'insémination artificielle sont appliquées : <ul style="list-style-type: none"> o les étapes sont respectées et effectuées chronologiquement o les étapes sont effectuées dans le respect des conditions d'hygiène et du bien-être animal - Les données concernant la réalisation de l'insémination artificielle sont enregistrées sur le support informatique en vigueur - Les truies proposées à la réforme sont identifiées sans erreur et le choix est argumenté - Les déchets sont collectés, triés et stockés dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité - Les dates de mise-bas et l'arrivée en maternité sont déterminées sans erreur |
| | Effectuer une échographie sur les truies conformément au mode d'emploi et dans le respect des règles de sécurité et du bien-être | Mise en situation réelle ou reconstituée sur la réalisation de l'échographie | <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel d'échographie est utilisé conformément au mode d'emploi et dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal - Les informations de l'échographie sont lues et interprétées sans erreur : les truies gestantes sont identifiées au regard de celles qui ne le sont pas |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|-------------------------|---|--------------------------|---|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| | animal afin d'identifier les truies gestantes | | - Les résultats de l'échographie sont reportés sur le support informatique en vigueur |

Bloc 2 : Participer à la gestion de la maternité et aux soins sur les porcelets

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|---|---|--|--|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Participation à la gestion de la maternité et aux soins sur les porcelets | Gérer les mises bas en accompagnant les animaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité afin d'assurer de bien-être animal tout au long de la gestation | Mise en situation reconstituée sur la mises bas des truies | <p>Les mises bas sont gérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les truies sont préparées pour entrer en maternité : <ul style="list-style-type: none"> o les truies sont lavées o les truies sont déparasitées o les documents de suivi sont renseignés - La case est préparée : le tapis est préparé et le chauffage est contrôlé - Les mises bas sont planifiées et le planning est géré - Les signes précurseurs d'une mise bas sont identifiés sans erreur et le planning est ajusté - Les mises bas sont déclenchées si nécessaire - Les mises bas sont surveillées : <ul style="list-style-type: none"> o la pratique de la fouille est effectuée si nécessaire o les mises bas difficiles sont accompagnées o le comportement des animaux est analysé - Les premiers soins sont apportés aux animaux après la mise bas : <ul style="list-style-type: none"> o le suivi de la température des truies est effectué o des injections médicamenteuses sont réalisées auprès des truies sous le contrôle du vétérinaire o les injections médicamenteuses sont enregistrées sur les supports prévus à cet effet o les premiers soins sont apportés aux porcelets - La capacité nourricière de la mère est évaluée <p>Les animaux sont nourris selon le plan en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes rations sont conçues et distribuées dans le respect du plan d'alimentation - Les aliments distribués sont contrôlés sur le plan qualitatif, qu'ils soient solides ou liquides : leur utilisation est identifiée sans erreur - Les données sont saisies sans erreur sur le matériel de distribution automatique - Les anomalies dans le comportement ou la physiologie des animaux sont identifiées pendant leur nutrition ou après <p>La propreté de la chaîne d'alimentation des animaux est contrôlée : auge, silo...</p> |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|-------------------------|--|--|---|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| | Réaliser les opérations de soins auprès des porcelets dans le respect de la réglementation, du cahier des charges et du bien-être animal afin de maintenir le bon état sanitaire de la bande | Mise en situation reconstituée sur une opération de soin sur les porcelets | <p>Les soins sont assurés auprès des porcelets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les soins courants sont effectués auprès des porcelets conformément aux procédures et dans le respect des règles, d'hygiène, de sécurité et du bien-être animal : dents, queue, désinfection cordon ombilical, castration des mâles - Les protocoles de castration sont mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur - Les portées sont pesées et les poids sont enregistrés sur le support en vigueur - Les tétées sont surveillées et le colostrum est donné manuellement - Les porcelets sont identifiés individuellement : tatouage, pose d'une boucle à l'oreille, encoche à l'oreille - Les principaux comportements des porcelets sont interprétés sans erreur - Les soins sont réalisés sur les porcelets en cas de problèmes sanitaires - Les fonctions des différentes vaccinations effectuées sont identifiées sans erreur - Les injections sont effectuées conformément aux consignes du vétérinaire ou de l'éleveur - Les principales affections des porcelets et de leurs symptômes sont identifiées - Les familles de produits de base d'une pharmacie vétérinaire, leurs règles d'utilisation, de stockage et d'élimination des déchets sont identifiées sans erreur - Les porcelets sont manipulés avec calme et en toute sécurité - Les déchets sont éliminés dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement - Les porcelets sont triés : <ul style="list-style-type: none"> o les porcelets à sevrer sont identifiés o les porcelets à l'adoption sont identifiés o le nombre de porcelets par truie est ajusté o les porcelets sont séparés des truies - Le sevrage des porcelets est effectué <p>Les soins sont assurés auprès des animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de traitement est mis en œuvre dans le respect : |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|--|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> o des méthodes prescrites o de la législation en vigueur o du cahier des charges o du protocole d'intervention défini avec le vétérinaire et/ou l'éleveur o des règles d'hygiène, de prophylaxie et du bien-être animal <ul style="list-style-type: none"> - Les vaccinations prescrites sont réalisées dans le respect de la posologie - Les produits médicamenteux sont stockés de façon à assurer leur conservation |

Bloc 3 : Réaliser les opérations de soins et de suivi des animaux en post sevrage et engraissement

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|--|--|---|--|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Réalisation des opérations de soins et de suivi des animaux en post sevrage et engraissement | Gérer l'organisation des espaces et des locaux selon les flux des animaux afin d'allotir les animaux dans le respect des règles d'hygiène de sécurité et du bien-être animal | Mise en situation réelle ou reconstituée sur l'organisation des espaces | <p>La gestion des espaces est effectuée dans le respect des règles d'hygiène de sécurité et du bien-être animal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les animaux sont pesés à leur arrivée et à leur sortie post-sevrage sans erreur - Les animaux sont tatoués dans le respect des règles d'hygiène et du bien-être animal - Les animaux sont allotis selon leur poids, leur sexe et leur âge sans erreur - Les porcs "charcutiers" sont triés de ceux destinés à l'expédition - Les porcs "charcutiers" sont préparés pour l'enlèvement : <ul style="list-style-type: none"> o le marquage est effectué o la mise à jeun est effectuée o la mise en cage sur le quai d'embarquement est effectuée dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et du bien être animal o l'aide au transporteur est réalisée lors de l'embarquement - Les opérations de traçabilité des lots sont effectuées selon la procédure en vigueur : suivi des pesées, du marquage |
| | Participer à la conception du plan d'alimentation dans le respect de la législation en vigueur et des objectifs de l'exploitation ou le cahier des charges et sous le contrôle du technicien ou de l'éleveur afin d'alimenter les animaux selon leurs besoins respectifs | Mise en situation réelle ou reconstituée sur la conception d'un plan d'alimentation | <p>L'alimentation est assurée auprès des animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes rations sont conçues dans le respect du plan d'alimentation - Les différentes fabrications sont effectuées conformément au plan alimentaire - La distribution est effectuée dans le respect du plan d'alimentation et des transitions alimentaires - Les aliments distribués sont contrôlés sur le plan qualitatif, qu'ils soient solides ou liquides : leur utilisation est identifiée sans erreur - Les aliments complémentaires sont distribués conformément au plan d'alimentation - Les opérations d'engraissement sont effectuées dans le respect du plan, des règles d'hygiène et du bien-être animal - Les données sont saisies sans erreur sur le matériel de distribution automatique |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|-------------------------|--|---|--|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - Les matériels de distribution des aliments sont utilisés en toute sécurité : le débit est contrôlé, les alertes du logiciel d'alimentation sont identifiées - Les anomalies dans le comportement ou la physiologie des animaux sont identifiées pendant leur nutrition ou après - Les besoins en alimentation sont identifiés selon le développement de l'animal - Les stocks d'aliments et autres nutriments sont contrôlés - Les commandes d'aliments auprès des fournisseurs sont établies et passées sans erreur - La propreté de la chaîne d'alimentation des animaux est contrôlée : auge, silo... |
| | Réaliser les opérations de soins auprès des animaux post sevrage et à l'engraissement à partir de l'identification des signes d'un animal malade afin de maintenir le bon état sanitaire des animaux | Mise en situation réelle ou reconstituée sur la réalisation de soin sur les animaux | <p>Les soins liés au post sevrage et à l'engraissement sont assurés auprès des animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les animaux malades sont identifiés sans erreur par une observation quotidienne de leurs comportements : <ul style="list-style-type: none"> o les principaux point d'observation sont identifiés parmi lesquels : l'appétit, l'ingestion des aliments o les symptômes des principales affections sont identifiés - Les soins sont appliqués aux animaux malades dans le respect du protocole défini avec le vétérinaire et/ou l'éleveur - Le vétérinaire est appelé dans les situations nécessitant son intervention - La mise en quarantaine est effectuée dans le respect des règles d'hygiène et du bien-être animal - Les familles de produits de base entrant dans la composition d'une pharmacie vétérinaire sont identifiées, les règles d'utilisation, de stockage et d'élimination des déchets sont précisées pour les principaux produits de base |

Bloc 4 : Maitriser les conditions d'hygiène et biosécurité

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|--|---|---|--|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Maitrise des conditions d'hygiène et biosécurité | Nettoyer et désinfecter les espaces et le matériel dans le respect des protocoles, des règles d'hygiène, de sécurité, de bien-être animal et de protection de l'environnement afin de contribuer à éliminer les microorganismes pathogènes et de mettre à disposition des animaux des aires et des matériels propres et sécurisés | Mise en situation réelle ou reconstituée sur le nettoyage et la désinfection des locaux | <p>Les conditions d'hygiène propres à l'élevage sont appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat prend une douche à son arrivée dans le bâtiment - La tenue adéquate est portée <p>Les opérations de nettoyage sont effectuées au sein de l'élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection individuelle sont portés - Les déjections sont raclées, balayées et évacuées de façon manuelle ou mécanique sans résidus de matières organiques - Le fumier est enlevé sans traces de résidus de matières organiques - Le lisier de chaque salle est évacué - Le robot de nettoyage est programmé pour effectuer le nettoyage - Le matériel de distribution alimentaire est nettoyé et désinfecté dans le respect des protocoles : auges, soupières, abreuvoirs, silo - Le petit matériel d'élevage est nettoyé dans le respect du protocole : tapis, lampes à infrarouge, petit matériel médical - Les espaces ainsi que le bâtiment sont lavés et désinfectés dans le respect des protocoles : salles vides, couloirs, locaux de stockage et fabrication d'aliments, quai d'embarquement - Le tri sélectif des déchets est réalisé dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement : verre, aiguilles, fonds de flacons de vaccins et antibiotiques - Le plan de biosécurité établi par l'exploitation est respecté |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
|-------------------------|---|--|---|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| | Assurer la maintenance de premier niveau des matériels et des équipements dans le respect des instructions du fabricant afin d'assurer leur fonctionnement au quotidien | Mise en situation réelle ou reconstituée sur la maintenance des matériels et équipements | <p>Les opérations de maintenance de premier niveau sont effectuées sur les matériels et les équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement du circuit d'alimentation est contrôlé - Le fonctionnement du circuit de ventilation est contrôlé - Le fonctionnement des équipements est contrôlé, parmi lesquels : le chaudière, la machine à soupe, les pompes de lavage - Le fonctionnement de la fabrique d'aliment à la ferme (FAF) est contrôlé et entretenu - Les pièces d'usure endommagées ou cassées sont remplacées pour une remise en marche du matériel - Les situations de casse ou de dysfonctionnement nécessitant l'intervention d'un technicien sont identifiées |